N° RH/CCSRA/2023/207

Communauté Communes Sud Retz Atlantique

Tableau d'avancement de l'année 2023 au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe

Le Président de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31
VU le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux,
VU la délibération fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique
VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 29/07/2021 après avis du comité technique,
VU la liste des agents promouvables établie pour l'année 2023, 6 agents promouvables, dont 1 femme (16.67%) et 5 hommes (83.33%),

ARRETE

Article 1 Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 1ère classe, **par ordre de mérite,** établi au titre de **l'année 2023**, les fonctionnaires suivants :

1 – Mme LE BRUN-CHAPRON Maryline....
2 – M. BAILLIS David.....
3 – M. CHOUIN Freddy.....

Article 2 Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaire(s) concernés (s).

Fait à Machecoul-St-Même, le 11 aout 2023

Pour le Président,
Manuella PELLETIER-SORIN
Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines,

SUD RETZ ATLANTIQUE C.C. 44270 MACHECOUL-ST-MÊME

Le Président,
- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Notifié le : ***(Signature de l'agent)***

25.09.2023
20/10/2023
23/01/2024